



VIE ASSOCIATIVE

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

Je soussigné(e) :

Adresse personnelle et n° de tel :

Agissant en tant que : de l'Association :

Adresse de l'Association :

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation de tenir une buvette de 3ème catégorie.

Objet de la manifestation :

Lieu : Date :

Horaires⁽¹⁾ : de à

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation accordée notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique.

Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

Fait à le.....

Signature

(1) Hiver (du 01/11 au 31/03) jusqu'à 1 h 00
Eté (du 01/04 au 31/10) jusqu'à 1 h 30

NB : Demande à remplir et à déposer au Service Vie Associative – Bât. administratif Curie – Avenue du Maréchal Leclerc – 84500 BOLLENE - n° tél : 04 90 40 51 11 – Fax 04 90 40 51 91, au plus tard **15 jours avant la date de la manifestation.**

Textes de références : Code de la Santé publique : Art L.3321-1 à L 3355-8
Décret n° 2001 – 1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives.

Buvette 1ère CATEGORIE : Boissons sans alcool : eaux minérales, jus de fruits, limonades, sirop, infusions....

Buvette 2ème CATEGORIE : Toutes les buvettes de la 1ère catégorie + les boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, poirés, hydromels, vin doux naturels, crème de cassis, jus de fruit ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool

Buvette 3ème CATEGORIE : Toutes les buvettes des catégories 1 et 2 + les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : les vins, bières, cidres, poirés, hydromels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant des 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.